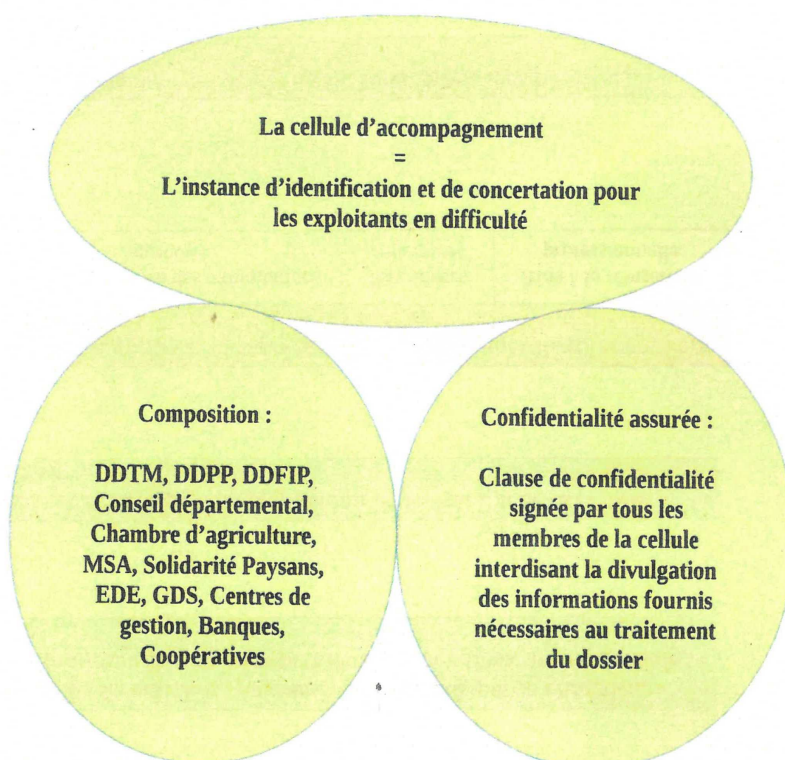


La cellule d'accompagnement : une instance d'identification et d'accompagnement des exploitants en difficultés de la Charente-Maritime



Un enjeu majeur partagé par tous les acteurs du monde agricole et permettant de détecter, de manière précoce, les problèmes rencontrés par les exploitants et de les orienter vers des solutions adaptées à leur situation.

L'objectif de la cellule est d'étudier, en toute confidentialité avec les partenaires, les raisons des difficultés des exploitants agricoles, ayant donné leur accord, afin de proposer des solutions concrètes permettant d'améliorer leur situation.

Vos partenaires

La DDTM

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer assure la coordination de la cellule et travaille à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté (diagnostics et proposition de mesures concrètes) en lien avec la chambre d'agriculture et l'association « solidarité paysans ». La DDTM assure l'animation de la cellule, la centralisation des demandes, le suivi des exploitations en difficulté et la mise en place des préconisations proposées.

La DDPP

La Direction Départementale de la Protection des Populations intervient, avec l'appui du réseau des vétérinaires sanitaires, comme lanceur d'alerte. Elle apporte, dans son champ de compétences, une expertise dans les domaines sanitaires et zootechniques.

La chambre d'agriculture

Une équipe de conseillers est à l'écoute des exploitants agricoles afin de mettre en évidence les difficultés rencontrées, d'informer sur les dispositifs d'aides existants, d'élaborer un projet de relance et d'orienter l'exploitant vers les organismes compétents.

La mutualité sociale agricole

Accompagnement social (individuel et/ou collectif) des exploitants en difficultés, prévention du risque suicidaire et de l'épuisement professionnel (réseau de psychologues conventionnés, dispositif d'aide au répit, aide au remplacement). Possibilités de prise en charge financière (étalement de dettes, prise en charge de cotisations), intervention de proximité (travailleurs sociaux, élus MSA, etc...) et lien avec les différents services MSA (Santé, prévention, retraite, prestations familiales, etc...)

Vos partenaires

Solidarité paysans

Cette association de défense et d'accompagnement créée par des agriculteurs pour des agriculteurs, grâce à son réseau de bénévoles et de salariés formés et expérimentés, intervient dans les exploitations agricoles pour écouter, soutenir et accompagner les exploitants quelle que soit la nature des difficultés (techniques, administratives, juridiques, ...)

Le conseil départemental

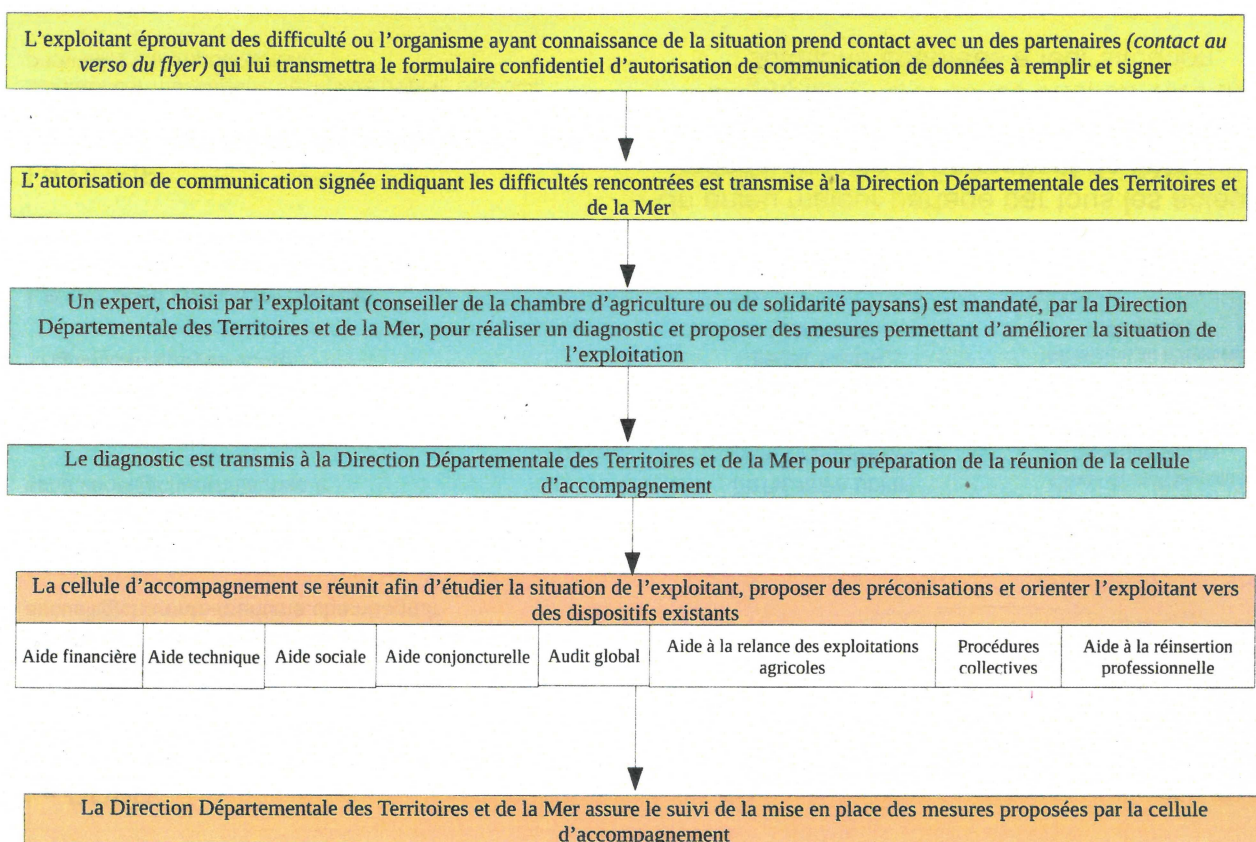
Le département de la Charente-Maritime peut apporter un soutien financier pour certains types de dépenses, comme l'achat de fourrages, ou certains investissements (matériel, plants, etc...). En cas de besoin, une prise en charge de 70 heures de remplacement maximum assuré par le Service de Remplacement peut être proposée. Ces aides permettent de passer un cap difficile et sont décidées sur préconisation de la cellule d'accompagnement.

La DDFIP

Le service des impôts des particuliers peut accorder des délais de paiement et le service des impôts foncier reçoit et traite des demandes de dégrèvements amiable pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Auxquels s'ajoutent les centres de gestion, les coopératives agricoles, les banques, l'EDE, le GDS, ...

Le dispositif d'identification et d'accompagnement



Vos interlocuteurs

DDTM – Service Agriculture Durable et Soutien aux Territoires

Secrétariat au 05-16-49-62-02

ddtm-soutien-elevage@charente-maritime.gouv.fr

La DDPP

Service santé-protection animales au 05-46-68-60-00

ddpp-sper@charente-maritime.gouv.fr

La chambre d'agriculture

Equipe de conseil d'entreprise au 05-46-50-45-00

accueil@charente-maritime.chambagri.fr

La mutualité sociale agricole

Lionel SCHU au 05-46-97-50-47

schu.lionel@charentes.msa.fr

Solidarité paysans

Mathilde BRIZARD au 06-86-93-65-97

17@solidaritepaysans.org

Le conseil départemental

Juliette BERNARD au 07-86-87-13-45

juliette.bernard@charente-maritime.fr

La DDFIP

Numéro national 0 809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

Contact par messagerie sécurisée depuis l'espace particulier sur impots.gouv.fr

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Aides-conjoncturelles-et-calamites-agricoles>